Commentaire d'arrêt Morsang-sur-orge

Par **Emeline1**, le **06/10/2013** à **11:34**

Bonjour, je dois faire le commentaire de cet arrêt:
http://www.lexinter.net/JPTXT2/arret_commune_de_morsang_sur_orge.htm
J'y ai pas mal réfléchi mais j'ai dû mal à formuler un plan sachant que je n'ai jusqu'à présent fait aucun commentaire d'arrêt rédigé et que je n'ai donc pas été habituée à faire des plans. [smile31] Pour l'instant, ma problématique est:
Le respect de la dignité de la personne humaine est-il une composante de l'ordre public justifiant la limitation des libertés individuelles ? Mes axes principaux sont:

I. Le respect de la dignité de la personne humaine comme composante de l'ordre public

II. Le respect de l'ordre public comme limite à la liberté individuelle

Je n'ai pas encore trouvé deux sous-parties satisfaisantes mais j'aimerai savoir si ma problématique vous parait pertinentes et si mes parties sont cohérentes ? [smile4]

Par **Occlumens**, le **06/10/2013** à **17:12**

Bonjour, je te suggère d'affiner ta problématique en la précisant. Le respect de la dignité humaine est vaste, de quoi parle ta problématique? Est-ce qu'elle recouvre une discrimination, une inégalité, une agression humiliante?

Non, elle doit faire comprendre à celui qui lit ton devoir qu'il s'agit d'un lancer de nain. Il faut être très rigoureux et précis dans les commentaires d'arrêt.

Par exemple: Les libertés individuelles lors d'un "lancer de nain" doivent-elle être limitées par la nécessité d'ordre public de respecter la dignité humaine?

Il s'agit de savoir si ma liberté de jeter une personne de petite taille dans la foule, doit être brimée par le respect de la dignité humaine pour l'intérêt général (l'intérêt de tous).

C'est une simple piste que je te propose, la décision finale te revient. Bon courage.

Par **Emeline1**, le **07/10/2013** à **13:29**

J'hésitais à la préciser, j'ai la confirmation qu'elle est en effet trop générale. Merci beaucoup. :)

Par **bulle**, le **07/10/2013** à **15:06**

Bonjour,

Je vous conseillerais d'aller jeter un coup d'oeil dans le GAJA si ce n'est pas déjà fait.

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés